

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le règlement suivant :

N° 24-025 Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires principalement en matière de délégation de pouvoirs et de gestion contractuelle

2. Ce règlement est entré en vigueur le 10 juillet 2024, à l'exception de son article 28.
3. En date du 29 juillet 2024, l'article 28 de ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ). De ce fait, cet article est entré en vigueur à cette date.
4. Le règlement peut être consulté de la façon suivante :
 - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
 - b) par courriel, en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

FAIT À RIMOUSKI, CE 14 AOÛT 2024

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier